

## 2021\_CT2\_201

**OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation des modalités de concertation publique pour le projet de Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne sur la commune des Pennes Mirabeau**

---

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOMEZ André donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BURLE Christian – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Monsieur Pascal CHAUVIN** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Mobilité**  
**Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 27 mai 2021

**03\_1\_13**

■ **Approbation des modalités de concertation publique pour le projet de Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne sur la commune des Pennes Mirabeau**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Transports, Mobilité durable

#### ■ Séance du 4 Juin 2021

53

#### MOB 004-04/06/21 CM

#### ■ Approbation des modalités de concertation publique pour le projet de Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne sur la commune des Pennes Mirabeau

MET 21/19194/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase du projet de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille, l'Etat, la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont décidé de financer la réalisation d'une halte ferroviaire à proximité de la zone commerciale de Plan-de-Campagne à l'est de la A51 en bordure de la RD543 sur la commune des Pennes Mirabeau.

Cet engagement est inscrit au contrat de plan 2015-2020 signé entre l'Etat et la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que dans sa convention d'application métropolitaine approuvée en Conseil de Métropole du 17 octobre 2016.

Le potentiel de clientèle de cette halte ferroviaire, évaluée à 7M€, est estimé entre 500 et 1350 montées/descentes par jour en fonction du type de desserte (omnibus ou semi-directe).

En parallèle, en décembre 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé l'Agenda de la Mobilité. agenda structuré "autour de lignes et de pôles d'échanges Premium, gages de l'attractivité du système de mobilité dans son ensemble", dont le futur pôle d'échanges de Plan de Campagne.

En effet, en lien avec le projet de halte-ferroviaire de Plan-de-Campagne, l'Agenda de la mobilité prévoit la création d'un pôle d'échanges multimodal, afin d'organiser le rabattement des usagers. Pour mémoire la directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône de 2007, ainsi que les plans de déplacement urbains des anciens EPCI (MPM et CAP) identifiaient déjà la nécessité de réaliser cet équipement, par ailleurs intégré au document d'urbanisme de la commune des Pennes-Mirabeau. Pour évaluer la faisabilité de cette opération, la Métropole a réalisé une étude de faisabilité en 2016 qui a permis de préciser les conditions d'insertion urbaine et paysagères, ainsi que le fonctionnement de l'équipement.

Enfin, l'opération a fait l'objet :

- D'une approbation de programme en date du 28 juin 2017
- D'une autorisation de programme en date du 13 décembre 2018
- D'une modification de l'autorisation de programme en date du 24 octobre 2019 portant le montant total de l'opération à 13 050 000 € HT dont 5 700 000 € d'acquisitions foncières

Les objectifs de cette opération sont notamment de réduire la part modale de la voiture sur le corridor nord de Marseille, dont le trafic est en constante augmentation. Il s'agit d'encourager le rabattement des usagers sur le réseau ferroviaire structurant, mais aussi de constituer un système de transport connecté avec l'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service Zenibus entre Marignane et les Pennes Mirabeau.

Le programme retenu a pour objectif la construction du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne. Il sera constitué des éléments ci-dessous :

- Un parking relais de 100 places du sud de la voie ferrée
- Un parking relais de 300 places au nord de la voie ferrée
- 6 à 7 quais bus au sein de la gare routière et 3 arrêts le long de la RD 543
- Un ou plusieurs kiosques comprenant notamment une billetterie, des bureaux d'exploitation, un abris vélo sécurisé, un espace d'attente des voyageurs, un local pour conducteurs, des sanitaires.

Le projet est soumis à une concertation au titre du 4° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme : « La création d'une gare ferroviaire ou routière de voyageurs, de marchandises ou de transit ou l'extension de son emprise, lorsque le montant des travaux dépasse 1 900 000 euros ».

Les finalités de la concertation sont les suivantes :

- Donner au public une information claire et précise sur le projet,
- Sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet
- Permettre au public de formuler des observations et propositions sur ce dernier.

Les modalités de la concertation proposées pour cette opération sont les suivantes :

- un périmètre limité à la commune des Pennes-Mirabeau et aux communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès et Septèmes-les-Vallons, communes limitrophes du projet,
- une information (avis) dans au moins un journal local ainsi que sur les sites internet du Conseil de territoire du Pays d'Aix et de la ville des Pennes-Mirabeau,
- une exposition comprenant des documents synthétiques de présentation du projet dans les lieux suivants :
  - Mairie des Pennes Mirabeau et mairies des communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès et Septèmes-les-Vallons, communes limitrophes du projet,
  - Siège du Conseil de territoire du Pays d'Aix,
- des registres mis à disposition sur les lieux d'exposition, permettant au public de consigner les remarques, questions et observations,
- une éventuelle réunion publique d'information et d'échanges à organiser aux Pennes-Mirabeau

Cette concertation démarrera à la date qui sera précisée dans l'avis porté à la connaissance du public comme stipulé ci-dessus et se déroulera pendant 15 jours minimum.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le projet fera l'objet d'un examen, au cas par cas de l'autorité environnementale compétente, pour décider si le projet est soumis à étude d'impact. Le cas échéant une enquête publique sera alors organisée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de mobilité ;
- Qu'il convient de mettre en œuvre un processus de concertation relatif au projet de Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne.

**Délibère**

**Article unique :**

Sont approuvées les modalités de concertation préalable précisées par le présent rapport pour le projet de Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

**OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation des modalités de concertation publique pour le projet de Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne sur la commune des Pennes Mirabeau**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 04 JUIN 2021